

Pour un Grand Montréal compétitif, attractif, solidaire et responsable



TABLE DES MATIÈRES

МО	T DE LA PRESIDENTE	3
МО	T DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
1.	SURVOL DE L'ACTUALITÉ MÉTROPOLITAINE EN	202113
2.	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	17
3.	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	22
4.	ENVIRONNEMENT	25
5.	LA TRAME VERTE ET BLEUE	27
6.	ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS	29
7.	LOGEMENT SOCIAL	31
8.	TRANSPORT	34
9.	OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL	36
10.	PUBLICATIONS EN 2021	38
11.	LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DE LA CMM	40
12.	ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ C	ONSULTATIF AGRICOLE45
13.	LES 82 MUNICIPALITÉS DE LA CMM	48
14	LA CMM EN CHIFERES	EDDELID I SIGNET NON DEFINI

ISBN 978-2-924076-68-2 (pdf) Crédits photo | © CMM, sauf mention contraire.



@cmm_info

/CommunauteMetropolitaineDeMontreal

© Communauté métropolitaine de Montréal, 2022

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Bien que moins surprenante, la pandémie de la COVID-19 a continué de marquer l'année 2021 et d'entraîner des impacts majeurs pour les pouvoirs publics, à commencer par les administrations municipales. Les différentes vagues qui se sont succédé ont néanmoins été entrecoupées de périodes d'accalmie rendue possible par la vaccination. Prudemment, nous en avons profité pour reprendre les rencontres en présentiel. Mais surtout, nous avons travaillé d'arrache-pied pour préparer l'après-pandémie et la venue de jours meilleurs.

Pour sa part, la CMM a été de nouveau très active dans ses champs de compétences que sont l'aménagement du territoire, le développement économique, le transport, l'environnement et le logement.

En aménagement du territoire, la CMM a ainsi assuré la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et le monitorage de ses objectifs. Un quatrième rapport de suivi a d'ailleurs été publié par l'Observatoire Grand Montréal, mettant en lumière les enjeux qui seront au cœur de l'aménagement métropolitain au cours des prochaines années et dont nous devrons notamment tenir compte dans le cadre des travaux de mise à jour du PMAD.

De son côté, la table métropolitaine sur la sécurité alimentaire a poursuivi en 2021 ses travaux. Réunissant plusieurs acteurs clés des milieux agricole, municipal, gouvernemental, scientifique, industriel et communautaire, les efforts ont porté sur l'identification des enjeux métropolitains et des projets potentiels pour assurer la sécurité alimentaire du Grand Montréal.

Un nouveau projet de Plan métropolitain de développement économique (PMDE) a par ailleurs été élaboré. Avec cette nouvelle mouture, notre intention est de propulser l'économie de la région vers de nouveaux sommets. Le prochain PMDE, qui sera finalisé et dévoilé en 2022, inclura des axes d'intervention, des objectifs et des actions pour accélérer le changement vers une économie plus productive, plus inclusive et plus verte.

En habitation, nous avons été parmi les premiers à tirer la sonnette d'alarme concernant l'aggravation de la crise du logement social et abordable, alors que la pandémie a précipité plusieurs ménages dans la précarité et que les loyers ont continué d'augmenter de façon importante. L'année 2021 s'est d'ailleurs conclue avec l'adoption par le conseil d'une déclaration en faveur de l'abordabilité du logement. Il est à souhaiter que nos propositions inspirent les nouveaux programmes d'habitation devant être annoncés par les gouvernements fédéral et provincial au cours des prochains mois.

En transport, nous avons à nouveau cherché à sensibiliser les paliers de gouvernement quant aux besoins de financement pour développer et exploiter les systèmes de transport collectif à l'échelle de la région métropolitaine. Les enjeux d'équité financière relatifs à l'utilisation des services métropolitains par les résidents des municipalités au pourtour de la CMM ont également été soulignés. La commission de l'aménagement s'est en outre vu confier le mandat d'évaluer les impacts du projet du REM de l'Est, un dossier qui nous tient particulièrement à cœur.

Je vous invite en outre à consulter le rapport de la commission de l'environnement sur les changements climatiques, déposé en juin. Ses recommandations interpellent à la fois les municipalités du Grand Montréal et le gouvernement du Québec. Le rapport servira à l'élaboration d'un plan d'action métropolitain de lutte contre les changements climatiques, qui permettra à la CMM de participer activement à l'atteinte de la carboneutralité en 2050.

La commission de l'environnement a également tenu une consultation portant sur l'élimination des matières résiduelles en 2021. Le rapport a été transmis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de la commission d'enquête sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

Dans le même esprit, il ne faut pas non plus passer à côté de la lecture du rapport de la commission de l'aménagement sur un aménagement mieux adapté aux enjeux de santé publique dans un contexte d'épidémie ou de pandémie. Ses recommandations pavent la voie à un aménagement du territoire plus résilient.

L'année 2021 a aussi été l'occasion de tenir la quatrième édition de l'Agora métropolitaine. Dans le contexte de la conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement des territoires tenue par le gouvernement du Québec, nous en avons profité pour faire valoir le point de vue des élus du Grand Montréal et citer l'expérience du PMAD comme un exemple à suivre en matière d'aménagement durable.

Une mise à jour des commissions de la CMM a également été entérinée en 2021 pour une entrée en vigueur après les élections municipales. Dotées de nouvelles appellations, les cinq commissions de la CMM sont désormais plus près de la mission et des mandats qui leur sont confiés.

L'année 2021 s'est par ailleurs conclue avec les élections municipales de novembre. Une nouvelle cohorte d'élus a ainsi accédé aux instances de la CMM. Certains en sont à leur première expérience avec la CMM, tandis que d'autres sont déjà familiers avec l'institution. Ensemble, nous formons le nouveau visage de la CMM.

Avec mes nouveaux collègues au conseil, au comité exécutif et au sein des commissions de la CMM, j'entends travailler de façon solidaire et responsable pour faire du Grand Montréal une région compétitive et attractive, à l'écoute de ses citoyennes et citoyens, dans la perspective d'un développement durable.

Valérie Plante

Mairesse de Montréal et présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



2021 a été une année très occupée dans les conditions difficiles que l'on connait. J'en profite pour saluer l'ensemble des employés de la CMM, qui se sont montrés à la hauteur des attentes et ont poursuivi leurs efforts afin de livrer un bilan des activités plus que satisfaisant.

La CMM a d'abord été très impliquée dans le cadre de la consultation sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires, lancée en janvier par le gouvernement du Québec. En plus de participer aux laboratoires d'innovation touchant à différents sujets rattachés à l'urbanisme et à l'aménagement, nous avons préparé un mémoire formulant plusieurs recommandations à l'intention de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En marge de la conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement des territoires, la CMM a par ailleurs tenu la quatrième édition de l'Agora métropolitaine au printemps et à l'automne. L'événement a pris la forme d'une série de webinaires. Nous en avons profité pour faire valoir le point de vue des élus du Grand Montréal et pour citer l'expérience du PMAD comme pratique exemplaire en matière d'aménagement durable.

En matière agricole, l'entente de développement du secteur bioalimentaire, d'une durée initiale de trois ans, a été prolongée jusqu'en 2025. Un premier bilan convaincant du projet L'ARTERRE a également été déposé, suivi de l'engagement de la CMM à poursuivre cette expérience profitable à la relève agricole. La CMM a également débuté en 2021 l'élaboration du plan d'affaires pour le futur parc métropolitain agricole localisé à Brossard, à proximité du Réseau express métropolitain (REM).

Dans un autre ordre d'idées, la CMM a entrepris en 2021 des travaux visant à mettre sur pied un programme de mise en valeur des espaces industriels dans un contexte où les locaux industriels deviennent de plus en plus rares.

Les travaux, visant à cartographier les zones inondables du territoire de la CMM, se sont par ailleurs poursuivis avec l'objectif de rendre le territoire de la CMM plus résilient. L'équipe de la CMM a continué d'offrir un soutien technique aux municipalités et de répondre aux questions des citoyens en lien avec l'application du Règlement de contrôle intérimaire portant sur les plaines inondables.

En développement économique, un nouveau projet de Plan métropolitain de développement économique (PMDE) a été élaboré en vue de la consultation du printemps 2022. Le PMDE 2022-2031 repose sur un diagnostic des forces et des faiblesses de l'économie métropolitaine et prend en compte les transformations économiques provoquées par la pandémie.

Le suivi annuel des dix grappes a par ailleurs été assuré tout au long de l'année en collaboration avec les autres bailleurs de fonds. Il en a été de même avec le suivi de l'entente avec Montréal International (MI).

En environnement, les deux phases du programme sur la Trame verte et bleue permettront, à terme, des projets d'acquisition et de mise en valeur des milieux naturels qui totaliseront plus de 300 M\$. L'année 2021 a notamment été l'occasion de présenter aux élus du conseil

de la CMM le concept derrière l'aménagement de la Promenade fluviale du Grand Montréal. Plusieurs projets ont par ailleurs été annoncés ou inaugurés, dont le secteur marais du parc de conservation du ruisseau de Feu à Terrebonne, le sentier de la Rivière-de-la-Tortue à Candiac, le parc métropolitain du Domaine-Seigneurial-de-Mascouche et le sentier du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire.

Un site pour la création d'un répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation a été mis en place en 2021. Celui-ci vise à reconnaître et à comptabiliser l'ensemble des contributions municipales à la conservation des milieux naturels, afin d'obtenir un portrait plus juste et complet de la situation des aires protégées dans le Grand Montréal.

La CMM est par ailleurs revenue à la charge pour demander au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur l'expropriation* afin que l'acquisition de milieux naturels par expropriation puisse se faire sur la base de la juste valeur marchande.

Les services du 211 sont demeurés très sollicités en 2021. La CMM, je le rappelle, contribue en un financement correspondant à 45 % du coût total du service 211 Grand Montréal, jusqu'à concurrence de 650 000 \$ par année.

Nous avons aussi poursuivi cette année la mise en œuvre du programme TOD à travers la réalisation des dix projets de la phase III et de ceux de la phase II en finalisation. Au terme de la phase III, la CMM aura investi à elle seule 3,78 M\$ pour soutenir son programme TOD. Au total, ce sont 45 projets qui auront été réalisés, un bilan, il va sans dire, très impressionnant.

Un projet d'entente aménagement-transport a été élaboré en 2021, et les discussions se poursuivront en 2022 avec les municipalités et les MRC du Grand Montréal pour leur mise en œuvre. Ces ententes contribueront à décongestionner le territoire de la CMM et à freiner l'étalement urbain par une gestion de l'urbanisation qui soutient la mise en place et l'utilisation du transport collectif.

L'Observatoire Grand Montréal a publié deux nouveaux numéros de ses Notes, l'un portant sur le bilan et les leçons du PMAD en matière d'aménagement du territoire et l'autre présentant un portrait statistique lié aux enjeux touchant les logements locatifs dans le Grand Montréal et ses cinq secteurs.

En juillet, nous avons aussi publié l'édition 2021 des Portraits territoriaux. Il s'agit de documents très appréciés d'une dizaine de pages présentant un portrait statistique et cartographique de chacune des municipalités et des MRC du Grand Montréal.

De nombreux travaux informatiques ont également eu lieu en 2021 afin de poursuivre la virtualisation des serveurs physiques de la CMM. Cette restructuration permettra de standardiser nos plateformes et d'optimiser notre flexibilité pour encore mieux répondre aux nombreux besoins technologiques des équipes de travail à la CMM.

Voilà pour ce tour d'horizon des activités réalisées en 2021 par la CMM.

Sur la foi de ce riche bilan, j'envisage la prochaine année avec un grand optimisme, sachant que nous pourrons construire, sur de bases solides et dans la continuité, un Grand Montréal compétitif, attractif, solidaire et responsable.

Massimo lezzoni

Directeur général

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

MISSION

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

VISION

Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

OBJECTIF

Rejoindre le peloton de tête des 10 meilleures régions nord-américaines en développant des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

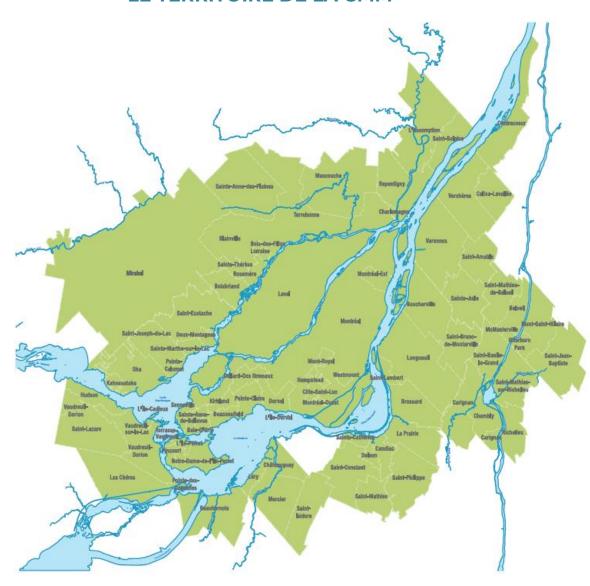
La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a été créée par une loi en 2001. Elle est une institution qui possède des compétences de planification à l'échelle métropolitaine pour traiter des enjeux relatifs à l'aménagement et au développement. La CMM a juridiction sur un territoire de plus de 4 370 km², dont environ 40 % sont urbanisés et près de 60 % sont des zones agricoles.

La CMM exerce des compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal.

Sa mission est de planifier, de coordonner et de financer des compétences métropolitaines en matière d'aménagement, de transport, d'environnement, de développement économique, de logement social et d'équipements à caractère métropolitain.

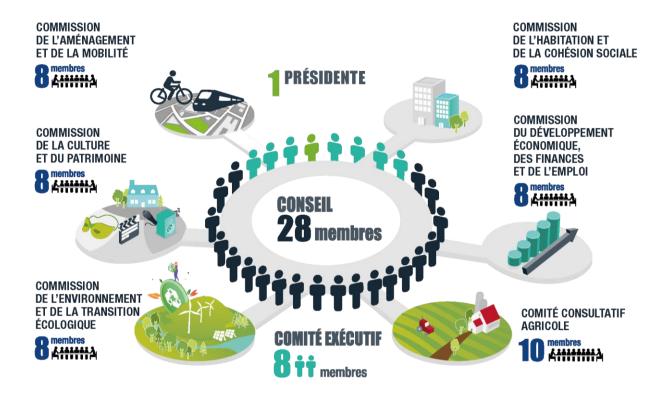
Son objectif principal est d'assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire métropolitain dans une perspective de développement durable.

LE TERRITOIRE DE LA CMM



La CMM est dirigée par un conseil composé de 28 élus municipaux représentatifs du territoire. La présidence de la CMM est assurée par la mairesse de Montréal. Un comité exécutif composé de huit élus municipaux également représentatifs du territoire métropolitain fournit divers avis au conseil et veille à ce que la loi, les règlements et les résolutions soient appliqués.

Le conseil a créé cinq commissions permanentes, chacune étant consultative. Le conseil a également constitué le comité consultatif agricole.



Depuis sa création, la CMM s'est dotée d'outils de planification et de financement dans l'exercice de ses compétences. Ces plans sont reconnus comme des outils importants de planification, fixant des objectifs ambitieux pour la région.

Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2015-2020

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020

Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020 (PAMLSA)

Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles

Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024

Stratégie de mise en valeur des espaces industriels

Plan directeur du Réseau vélo métropolitain

Plan Archipel

À travers ses différentes activités, la CMM s'efforce de contribuer à l'atteinte des différents objectifs fixés dans ses outils de planification. Ces principaux objectifs sont :

AMÉNAGEMENT	TRANSPORT	ÉCONOMIE	LOGEMENT	ENVIRONNEMENT
Concentrer 60 % de la croissance des ménages dans les aires TOD d'ici 2031.	Hausser à 35 % la part modale du transport en commun en période de pointe du matin d'ici 2031. Hausser à 3,8 % la part modale du vélo d'ici 2031.	Obtenir 2,3 % de croissance annuelle moyenne du PIB d'ici 2030. Atteindre 5,5 % du taux de chômage, ce qui correspond au plein emploi d'ici 2030. Hausser à 55 % la part des 25 à 34 ans qui ont un grade universitaire d'ici 2030.	Réduire la part des ménages locataires qui consacrent 30 % et plus de leur revenu au logement.	Hausser les superficies protégées à 17 % pour 2031. Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal. Recycler 60 % de la matière organique. Valoriser 95 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.

Réforme des commissions : mieux représenter les compétences exercées par la CMM

En vertu de la loi sur la CMM, le conseil de la CMM peut instituer toute commission composée du nombre d'élus qu'il fixe. Depuis 2001, la CMM disposait de cinq commissions permanentes auxquelles s'ajoutait le comité consultatif agricole.

Au printemps 2021, une mise à jour de ces commissions a été convenue pour une entrée en vigueur après les élections municipales. Cette mise à jour visait à mieux représenter les compétences exercées par la CMM ainsi que la mission et les mandats désormais confiés aux commissions. Résultat: le nombre des commissions a été maintenu à cinq, en les dotant toutefois de nouvelles appellations. Ainsi:

- La commission de l'aménagement et celle du transport ont été fusionnées pour devenir la commission de l'aménagement et de la mobilité;
- Trois commissions ont vu leur mission élargie et plus explicite: la commission du développement économique et des finances troque les équipements métropolitains pour l'emploi; la commission de l'environnement est désormais également identifiée à la transition écologique; la commission du logement social devient la commission de l'habitation et de la cohésion sociale;
- Enfin, une nouvelle commission est créée, soit la commission de la culture et du patrimoine.

Comme c'est le cas présentement, le conseil nommera, pour chacune de ces commissions, quatre membres issus de l'agglomération de Montréal, un membre issu de l'agglomération de Longueuil, un membre issu de la Ville de Laval, un membre issu de la couronne nord et un membre issu de la couronne sud.

Le conseil désignera le président et le vice-président parmi les membres d'une commission. Un deuxième vice-président pour l'une ou l'autre des commissions pourra également être nommé.

Chaque commission demeurera consultative et aura pour fonction de donner suite aux mandats confiés, soit par le conseil ou par le comité exécutif.

Agora métropolitaine : une quatrième édition

Initialement prévue à l'automne 2020, la quatrième édition de l'Agora métropolitaine a failli ne jamais voir le jour en raison de la crise provoquée par la pandémie.

Au début de l'année 2021, la CMM avait même mis un trait sur la tenue de cet événement. L'élaboration de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires par le gouvernement du Québec, débutée en janvier 2021, est toutefois venue changer la donne.

En janvier 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation annonçait en effet le lancement d'une conversation nationale devant conduire à l'adoption d'une première Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires.

Compte tenu de l'importance de faire valoir le point de vue des élus du Grand Montréal et de citer l'expérience du PMAD comme pratique exemplaire en matière d'aménagement durable, la CMM s'est résolue à consacrer la quatrième édition de l'Agora métropolitaine à la conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement des territoires.

Pour cette quatrième édition, l'Agora métropolitaine a pris la forme d'une série de webinaires (11 au total). Le thème général était l'avenir de l'aménagement du territoire du Grand Montréal. L'objectif était de donner la parole à des élus de la CMM.

Pour assister aux webinaires, ouverts au grand public, il suffisait de s'inscrire sur le formulaire en ligne de chacun des événements. Les inscriptions aux événements étaient gratuites.

Ces webinaires (que l'on peut visionner en rediffusion via le lien https://agora.cmm.qc.ca/) ont permis de faire le point sur l'état d'avancement du PMAD et d'aborder les différents défis qui seront, au cours des prochaines années, au cœur de l'aménagement du territoire métropolitain. Parmi ces défis figurent notamment la limitation de l'étalement urbain au pourtour de la CMM, la poursuite de la densification intelligente, la valorisation de la ruralité, l'accélération de la protection des milieux naturels, le financement du transport en commun métropolitain, l'avenir des terrains de golf, la révision des limites administratives du territoire métropolitain et la participation publique.

Le rapport de l'Agora métropolitaine 2021, publié en décembre, peut être consulté via le lien suivant : https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2021/12/rapport-agora-2021-FINAL_02.12.2021.pdf

1. SURVOL DE L'ACTUALITÉ MÉTROPOLITAINE EN 2021

Février
<u>2 févr. 2021 </u> La CMM transmet ses demandes pré budgétaires au gouvernement du Québec
15 févr. 2021 Crise du logement social et abordable : la CMM sonne l'alarme
18 févr. 2021 Projet de loi C-21 : les municipalités de la CMM s'opposent à l'amendement leur déléguant le contrôle des armes de poing
19 févr. 2021 En réponse à une demande de la MRC de Roussillon : la CMM veut contribuer à la protection du corridor vert Châteauguay-Léry
<u>25 févr. 2021 </u> la CMM adopte un programme pour financer des projets de collecte des matières organiques dans les habitations multilogements
<u>25 févr. 2021 </u> L'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles met les bases à la réalisation d'un premier pôle d'innovation en agriculture urbaine sur le territoire montréalais
<u>25 févr. 2021 </u> La commission de l'environnement se penche sur les enjeux liés à l'élimination des matières résiduelles
<u>26 févr. 2021 </u> La commission de l'aménagement reçoit le mandat d'évaluer les impacts du déploiement du REM
Mars
<u>ler mars 2021 </u> Expansion du port de Montréal à Contrecœur : la CMM se réjouit de la décision du gouvernement du Canada
<u>9 mars 2021 </u> La zone Agtech lance un programme pilote pour accroitre l'autonomie alimentaire du Québec
<u>12 mars 2021 Un premier bilan convaincant pour le projet L'ARTERRE dans le Grand Montréal</u>
<u>16 mars 2021 </u> La CMM fait le bilan de 10 ans d'aménagement durable dans le cadre de l'Agora métropolitaine 2021
26 mars 2021 Réaction de la CMM au budget 2021-2022 du Gouvernement du Québec
Avril
<u>l^{er} avr. 2021 </u> Protection du corridor forestier Châteauguay-Léry : la CMM propose d'acquérir cinq lots conjointement avec le Gouvernement du Québec

<u>12 avr. 2021 |</u> Les enjeux de croissance et d'étalement urbain lancent les échanges de l'Agora métropolitaine 2021

<u>20 avr. 2021 |</u> L'ARTM adopte le plan stratégique de développement du transport collectif

<u>22 avr. 2021 |</u> La CMM adhère au pacte canadien sur les plastiques et nomme Maja Vodanovic pour la représenter

<u>22 avr. 2021 | Crise du logement social et abordable : la CMM demande au Gouvernement du Québec d'augmenter ses actions</u>

<u>22 avr. 2021 |</u> La CMM reconduit son appui financier à Montréal International et 7 grappes métropolitaines

Mai _____

<u>7 mai 2021 |</u> Logement locatif dans le Grand Montréal : la CMM publie les indicateurs du marché pour ses cinq secteurs géographiques

18 mai 2021 | Milieux naturels : la CMM crée un répertoire des initiatives de conservation

<u>25 mai 2021 |</u> Consultation publique sur le projet de règlement 2021-90 modifiant le PMAD

<u>27 mai 2021 |</u>Le parc métropolitain du Domaine-seigneurial-de-Mascouche est officiellement ouvert!

Juin____

<u>4 juin 2021 |</u> En route vers le PMDE 2022-2031 : la CMM publie une série de capsules portant sur l'économie métropolitaine

14 juin 2021 | Rosemère acquiert 13,2 hectares pour protéger la forêt du Grand Coteau

<u>15 juin 2021 | Urgence climatique : la commission de l'environnement dépose son rapport</u>

17 juin 2021 | 9 nouveaux projets pour la Trame verte et bleue

17 juin 2021 | La Promenade fluviale du Grand Montréal prend forme

21 juin 2021 | Inauguration de la Plage de l'Est

<u>21 juin 2021 |</u> Élimination des matières résiduelles : la CMM prend acte du rapport de la commission de l'environnement et le transmet au BAPE

Juillet _____

<u>7 juill. 2021 |</u> Données statistiques : les portraits 2021 des municipalités et des MRC du Grand Montréal sont maintenant disponibles

12 juill. 2021 | La CMM met en place un programme d'aide financière afin d'encourager la remise en culture de friches agricoles

<u>14 juill. 2021 |</u> Le secteur marais du parc de conservation du Ruisseau de feu est officiellement ouvert!

Août _____

12 août 2021 | La CMM adopte le règlement 2021-90 modifiant le PMAD

<u>16 août 2021 |</u> La CMM approuve la création d'un groupe de travail sur les collines Montérégiennes et d'Oka

<u>20 août 2021 |</u> La Ville de Sainte-Julie inaugure la phase II du Sentier du parc des Étangs-Antoine-Charlebois

23 août 2021 | La Ville de Candiac inaugure le Sentier de la Rivière-de-la-tortue

<u>26 août 2021 |</u> La Ville de Laval acquiert deux autres lots dans le Bois de l'Équerre

27 août 2021 | Rosemère inaugure son tout nouveau pavillon du Parc Charbonneau

30 août 2021 | Élections fédérales : la CMM dévoile ses attentes

Septembre _____

7 sept. 2021 | L'île Sainte-Thérèse en voie de devenir un parc écotouristique

<u>8 sept. 2021 |</u> La CMM et six maires de la couronne sud demandent aux partis fédéraux de soutenir la réalisation de la Promenade fluviale du Grand Montréal

<u>8 sept. 2021 |</u> Le nouveau chalet d'accueil du parc Wilson de Saint-Mathias-sur-Richelieu officiellement inauguré

<u>10 sept. 2021 |</u> Ouverture officielle du nouveau site de location d'embarcations non motorisées de Saint-Eustache

10 sept. 2021 | La Ville de Laval participe à la création d'un projet récréotouristique nautique d'envergure sur la rivière des Mille Îles

13 sept. 2021 | Maintenant près de 5 km de sentiers accessibles à la Réserve du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire

<u>14 sept. 2021 |</u> La CMM propose des mesures pour freiner l'étalement urbain dans le cadre de la future stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires

<u>14 sept. 2021 |</u> Ouverture officielle du centre de services du Parc riverain de Bois-des-Filion

<u>15 sept. 2021 | La Ville de Sainte-Julie acquiert les derniers terrains constructibles adossés au Mont Saint-Bruno</u>

<u>17 sept. 2021 |</u> Fin des travaux d'installation des quais et de végétalisation des berges de la rivière Châteauguay

17 sept. 2021 | Création d'un Parc métropolitain agricole à Brossard

27 sept. 2021 | Prévisions budgétaires 2022 : la CMM garde le cap sur ses objectifs

Octob	re			

<u>14 oct. 2021 |</u> La CMM travaille sans relâche à la protection des milieux naturels du Grand Montréal

<u>18 oct. 2021 | Protection du territoire agricole : une priorité que la CMM entend poursuivre</u>

Décembre _____

<u>9 déc. 2021 |</u> La CMM adopte une déclaration qui propose au Gouvernement du Québec des mesures pour assurer l'abordabilité du logement dans des milieux de vie complets

<u>9 déc. 2021 |</u> Le nouveau conseil de la CMM tient sa première séance et procède aux nominations aux instances

<u>16 déc. 2021 |</u> La Table métropolitaine des municipalités rurales reprend ses travaux

16 déc. 2021 | Le rapport de l'Agora métropolitaine 2021 maintenant disponible

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En matière d'aménagement du territoire, la CMM est responsable de maintenir en vigueur, en tout temps, un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire et d'en assurer le suivi.

La CMM assure également la rédaction d'avis métropolitains portant sur la conformité au PMAD.

Avis métropolitains : analyse de plus de 96 dossiers

Tout au long de l'année 2021, un total de 96 dossiers ont été analysés selon les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi qu'à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. De ce nombre, 32 avis concernaient les MRC ou les agglomérations du Grand Montréal, 49 avis visaient les MRC contiguës au territoire métropolitain tandis que 15 recommandations ont été transmises à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Plusieurs notes d'analyse et avis techniques ont également été produits, notamment en ce qui a trait à des demandes de modifications du PMAD et d'avant-projets de règlements relatifs à la modification de schémas d'aménagement et de développement.

La table métropolitaine sur la sécurité alimentaire

Formée de représentants du gouvernement ainsi que d'acteurs venant des milieux agricole, municipal, scientifique et industriel, la table métropolitaine sur la sécurité alimentaire a été très active en 2021. Ses travaux ont porté sur l'identification des enjeux métropolitains et des projets potentiels à mettre en œuvre afin d'assurer la sécurité alimentaire du Grand Montréal. La table mise sur une approche valorisant l'agriculture de proximité en vue d'une consommation locale.

La table est également à l'origine d'un webinaire sur la sécurité alimentaire, qui a eu lieu le 7 décembre 2021. Cet événement a été l'occasion de présenter aux participants les projets préliminaires identifiés pour être mis en œuvre. Le webinaire a également permis d'explorer une variété de thèmes allant de la chaîne d'approvisionnement des denrées alimentaires à l'innovation et la diversification, en passant par l'accès à une alimentation saine pour tous et la promotion de l'achat local.

Les travaux de la table se termineront en 2022.

Prolongation de l'Entente de développement du secteur bioalimentaire jusqu'en 2025

D'une durée initiale de trois ans (2019-2021), l'entente de développement du secteur bioalimentaire, conclue avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), a été prolongée jusqu'en 2025.

Cette entente a jusqu'ici permis de financer 15 projets et de mettre en place le service L'ARTERRE sur le territoire métropolitain.

L'attribution d'une somme supplémentaire de 2,4 M\$ devrait permettre la remise en culture de friches agricoles dans le Grand Montréal. Cette initiative permettra d'appuyer la réalisation de projets favorisant l'augmentation de la superficie globale de terres cultivées dans le Grand Montréal et la production agricole des entreprises d'économie sociale œuvrant en sécurité alimentaire.

Le projet L'ARTERRE ou comment créer un match parfait

Le projet L'ARTERRE agit un peu comme une agence de rencontre du milieu agricole pour créer un match parfait entre deux candidats : un aspirant-agriculteur et un propriétaire.

Et ça marche! Tout simplement parce que, en affaires comme en amour, un entremetteur est souvent mieux placé pour voir ce que deux individus ont en commun.

Dans le Grand Montréal, ce rôle est joué par deux agents de maillage. Ceux-ci ont réussi, au cours de leurs 22 premiers mois de mandat, à devenir des entremetteurs par excellence en organisant 33 rencontres de maillage potentiel, dont 7 se sont conclues par un match parfait.

Pour consulter le plus récent bilan du projet L'ARTERRE : https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Bilan_Arterre_CMM-2019-2021_F.pdf

Élaboration d'un plan d'affaires pour le parc métropolitain agricole

La CMM a débuté en 2021 l'élaboration d'un plan d'affaires pour le futur parc métropolitain agricole. La création de ce parc vise à assurer la pérennité des terres et des activités agricoles situées dans l'agglomération de Longueuil et de la ville de Brossard, à proximité de la station « Rive-Sud » du Réseau électrique métropolitain (REM). Le plan d'affaires vise à établir une stratégie de mise en œuvre et de financement pour le parc, en lien notamment avec les modes de gouvernance priorisés et des travaux requis pour l'aménagement du site.

Réalisation de portraits du territoire et des activités agricoles

En collaboration avec le MAPAQ, la CMM a travaillé en 2021 à la mise en jour des portraits du territoire et des activités agricoles des MRC et des agglomérations du territoire métropolitain, dont les données initiales dataient de 2012. Les travaux seront exécutés en 2022, et les nouveaux portraits seront mis à la disposition des acteurs du monde agricole.

Participation et suivi des travaux de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

Lancée le 27 janvier 2021, la Conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire a mobilisé de nombreux acteurs au cours de l'année. En plus de participer aux Laboratoires d'innovation touchant à différents sujets rattachés à l'urbanisme et à l'aménagement, la CMM a transmis un mémoire à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la consultation sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires.

Pour la CMM, la stratégie, devenue depuis la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, doit reconnaitre la contribution des plans d'aménagement et de développement des régions métropolitaines de Montréal et de Québec, qui permettent déjà d'agir sur la qualité de vie d'un peu plus de 57 % de la population du Québec.

Demandes de la CMM au gouvernement du Québec : Adopter des mesures pour freiner l'étalement urbain

Dans son mémoire transmis en septembre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la consultation sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires, la CMM propose une série de mesures pour freiner l'étalement urbain.

Parmi celles-ci se trouve la mise en place dans les municipalités du pourtour de règles similaires à celles applicables dans le Grand Montréal, comme des seuils de densité obligatoires favorisant le transport actif et collectif dans le cadre d'ententes aménagement-transport.

La CMM demande également au gouvernement d'apporter des changements législatifs pour l'acquisition de terrains à des fins de protection de milieux naturels en calculant l'indemnité d'expropriation sur la base de la juste valeur marchande, et d'adopter des mesures visant la protection et la mise en valeur du territoire agricole afin d'atteindre une plus grande autonomie alimentaire.

De plus, compte tenu du succès du programme de compensation aux municipalités rurales pour freiner l'empiètement en zone agricole, la CMM réclame de reconduire l'entente pour une autre période de 5 ans.

La CMM invite en outre le gouvernement du Québec à s'inspirer du PMAD, dont les objectifs et le monitorage régulier ont permis de réaliser un aménagement durable du Grand Montréal.

Pour consulter ce mémoire...

https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2021/09/20210831 DI SNUAT Memoire Final.pdf

Adopter nos pratiques en aménagement dans un contexte de pandémie

Avec la pandémie, diverses mesures ont été mises en place pour limiter la propagation du virus, dont la distanciation physique. L'application de ces mesures a permis de mettre en relief les limites imposées par l'aménagement de nos milieux de vie sur notre capacité de fonctionner dans l'espace public.

La crise provoquée par la COVID-19 a ainsi démontré l'importance d'adapter l'aménagement de nos différentes municipalités et de leurs infrastructures pour bien déployer des mesures sanitaires et de distanciation sociale. La pandémie a du même coup précipité une réflexion sur notre relation avec l'espace public, sur sa conception et son utilisation afin d'assurer un aménagement du territoire permettant d'accroitre notre résilience.

Dans ce contexte, la commission de l'aménagement a été mandatée afin de proposer des orientations et des objectifs d'aménagement et de développement du territoire à court terme pour assurer un aménagement mieux adapté aux enjeux de santé publique dans un contexte d'épidémie ou de pandémie.

Le rapport final de la commission a été adopté en mars 2021 et peut être consulté via le lien suivant :

https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2021/06/2021-03-12.Rapport-final-CAM_sante-publique.VFINALE.pdf

REM de l'Est

Annoncé en 2020, le projet du REM de l'Est doit relier le centre-ville de Montréal au secteur Pointe-aux-Trembles, avec une antenne vers le cégep Marie-Victorin. Considérant l'importance d'arrimer ce projet avec l'aménagement du territoire, la commission de l'aménagement s'est vu confier le mandat d'en évaluer les impacts à la lumière des trois grandes orientations du PMAD ainsi que des objectifs et des critères qui en découlent.

La commission formulera des recommandations pour s'assurer que le déploiement de ce réseau soutient les objectifs poursuivis par le PMAD. Dans le cadre de ce mandat, la commission a offert à la filiale CDPQ-Infra de la Caisse de dépôt et placement du Québec ainsi qu'à l'ARTM la possibilité de présenter ses projets.

Le rapport final de la commission est attendu pour juin 2022.

Mise à jour des espaces disponibles

Dans le cadre de travaux préparatoires à la mise à jour du PMAD, la CMM a poursuivi, en 2021, la mise à jour des espaces disponibles. Les espaces vacants et les espaces à redévelopper pour des fins résidentielles et commerciales ont été pris en compte. Un inventaire préliminaire a été réalisé et soumis en mars aux MRC et aux agglomérations pour validation. Ces données serviront à une actualisation du potentiel de développement sur le territoire métropolitain.

Les Montérégiennes

Les Montérégiennes sont des composantes emblématiques des paysages de la région métropolitaine. Les différentes pressions qu'elles subissent s'accentuent, notamment avec le développement résidentiel, l'utilisation de leurs ressources et la pratique d'activités récréatives.

Depuis plusieurs années, la CMM collabore avec les partenaires du milieu pour la protection et la mise en valeur des collines Montérégiennes. De nombreux travaux ont été réalisés à ce jour. Des actions porteuses demeurent à être fixées de façon à protéger ces milieux emblématiques du paysage du Grand Montréal.

C'est dans cet esprit que le conseil de la CMM a convenu, en août 2021, de mettre en place un groupe de travail concernant la reconnaissance et la protection des collines Montérégiennes. Les travaux du groupe de travail se termineront en 2022.

Le Bureau de projet de gestion des risques d'inondation

Le Bureau de projet de gestion des risques d'inondation a été mis sur pied en 2018.

En 2021, les travaux visant à cartographier les zones inondables du territoire métropolitain se sont poursuivis.

La cartographie du lac des Deux Montagnes et du fleuve Saint-Laurent étant complétée, mais non en vigueur, le Bureau de projet de gestion des risques d'inondation (BPGRI) s'est concentré sur la réalisation des cartes de risques d'inondation pour la rivière Richelieu et la rivière Saint-Jacques pour compléter la cartographie des cours d'eau métropolitains.

Un soutien technique a également été apporté aux municipalités pour répondre aux questions des citoyens en lien avec l'application du RCI 2019-78 portant sur les plaines inondables. Au total, ce sont 107 demandes qui ont été traitées en 2021.

Le BPGRI a assuré la maintenance de son réseau de 29 stations de mesure des niveaux d'eau et a planifié l'installation de 5 nouvelles stations sur des cours d'eau locaux (Saint-Pierre, Saint-Régis, Mascouche, aux Chiens et L'Assomption).

Des relevés de ligne d'eau et des données bathymétriques ont été acquis sur des cours d'eau locaux en vue de leur cartographie.

Le BPGRI a en outre débuté ses activités impliquant l'utilisation d'un drone permettant la réalisation de relevés Lidar.

Le BPGRI a en outre réalisé de nombreuses analyses pour appuyer les municipalités dans le cadre de leurs travaux et projets en lien avec la gestion des risques d'inondation :

- <u>Ville de Deux-Montagnes</u> : développement d'un outil de suivi des ouvrages de protection
- <u>Ville de Laval</u> : accompagnement en expertise dans le cadre du projet « Augmenter la résilience du territoire de la Ville de Laval »
- <u>Municipalité de Pointe-Calumet</u>: soutien à une analyse d'impact monétaire des dommages

De son côté, le projet-pilote sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes s'est poursuivi, visant la caractérisation du risque et le développement d'un outil Web pour les municipalités.

Une nouveauté cette année : la mise en ligne du site Crues Grand Montréal lors de la période de crue printanière de 2021.

3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2021, un nouveau projet de Plan métropolitain de développement économique (PMDE) a été élaboré en vue d'une consultation à tenir en 2022. Le PMDE 2022-2031 repose sur un diagnostic des forces et des faiblesses de l'économie métropolitaine et prend en compte les transformations économiques provoquées par la pandémie.

En parallèle, une série de travaux ont été amorcés permettant de préparer la mise en œuvre du PMDE dès son entrée en vigueur. Ces travaux ont été exécutés dans plusieurs domaines, dont l'organisation du territoire économique, la transition énergétique, l'innovation et les compétences.

Au cours de l'année, le suivi annuel des dix grappes ainsi que le suivi de l'entente de Montréal International (MI) ont par ailleurs été assurés en collaboration avec les autres bailleurs de fonds.

Plan métropolitain de développement économique (PMDE)

Le projet de Plan métropolitain de développement économique 2022-31 vise à faire du Grand Montréal une économie plus productive, inclusive et verte à l'horizon 2031. Il propose 13 objectifs et 30 actions sur 4 axes d'intervention :

- Axe 1: accélérer la transition énergétique de l'économie métropolitaine;
- Axe 2 : organiser le territoire économique de manière plus intelligente et écoresponsable;
- Axe 3 : renforcer l'écosystème d'innovation au moyen des leviers métropolitains;
- Axe 4 : développer les compétences pour le Grand Montréal.

Le PMDE a été élaboré en tenant compte des enjeux locaux par le biais d'une démarche participative impliquant l'ensemble des organismes de développement économique des municipalités, des MRC et des agglomérations sur le territoire. Un projet pour consultation publique a été approuvé par la commission du développement économique en juin 2021.

Les dernières actions prévues au Plan de relance de l'économie métropolitaine ont été mises en œuvre en début d'année, notamment avec l'organisation de webinaires portant sur les moyens d'accélérer la numérisation des entreprises, en collaboration avec Numana, la grappe des technologies numériques.

Une série de capsules portant sur l'économie métropolitaine

Une série de capsules sur les tendances et les caractéristiques de l'économie métropolitaine ont été diffusées en 2021 dans le cadre des travaux de réalisation du PMDE 2022-2031.

Ces capsules permettent de mieux camper les enjeux et défis économiques qui marqueront le Grand Montréal dans les prochaines années, de même que les moyens de les relever pour améliorer la productivité et favoriser la compétitivité de la région.

Ces capsules avaient également pour objectif d'alimenter les réflexions des citoyens et des organismes en vue de la consultation publique portant sur le projet de PMDE, qui aura lieu au début de 2022.

De l'emploi aux investissements étrangers, en passant par les secteurs économiques, les flux logistiques, la productivité, les compétences et la formation, tous les éléments caractérisant ou influençant l'économie métropolitaine sont abordés dans ces capsules, disponibles en français et en anglais.

Pour consulter ces capsules: https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2021/06/Capsules_PMDE.pdf

Compétences

La mise en œuvre du projet Compétences PME a débuté cette année avec l'obtention, par le biais du Conseil emploi métropole, d'un financement de la part du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

Le projet vise à améliorer la productivité de 60 entreprises par le biais d'une meilleure utilisation des compétences. Il prévoit la mise en place de stages dans les entreprises et l'application de mesures adaptées favorisant une meilleure gestion des talents.

Le projet est piloté par trois grappes: Aéro Montréal (aérospatiale), qui en assure aussi l'administration, Montréal InVivo (sciences de la vie) et Propulsion Québec (véhicules électriques et intelligents). D'autres grappes ainsi que des organismes de développement économique sur le territoire pourront, dans une seconde phase, se joindre à l'exercice et faire participer leurs entreprises. Le projet est inscrit au projet de PMDE 2022-2031.

Espaces industriels

La CMM a entrepris des travaux visant à mettre sur pied un programme de mise en valeur des espaces industriels. Ce programme devra permettre de maintenir la capacité d'accueil de projets d'investissement sur le territoire métropolitain, alors que les locaux industriels deviennent de plus en plus rares.

L'initiative vise à appuyer les MRC et agglomérations du territoire dans l'élaboration de plans de développement et de mise en valeur des espaces industriels. Ceux-ci pourront identifier les moyens de lever les contraintes pour rendre disponibles des sites inutilisés ou sous-utilisés et de cibler le potentiel d'optimisation de parcs industriels et de requalification d'immeubles industriels vétustes. Chacun des plans devra établir une priorisation des actions à réaliser.

En parallèle, les travaux de mise à jour de l'inventaire des terrains industriels vacants se sont poursuivis. La CMM procède à l'identification des terrains industriels vacants sur tout le territoire du Grand Montréal. Par la même occasion, les contraintes limitant le développement de ces terrains sont également identifiées.

Des travaux visant à établir un portrait-diagnostic de l'implantation industrielle en tenant compte des déplacements de marchandises ont démarré avec l'exécution d'un appel d'offres et l'attribution d'un contrat. Le projet doit caractériser les espaces industriels responsables des flux logistiques ainsi que les déplacements de marchandises sur le territoire métropolitain. Il proposera des avenues permettant de mieux orienter l'implantation industrielle et de moduler les flux logistiques afin de réduire la congestion et les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en accroissant la compétitivité de la plaque tournante logistique métropolitaine. Le projet est inscrit au projet de PMDE 2022-2031.

Suivi de l'économie et de l'espace économique

Des travaux ont été exécutés afin d'établir un diagnostic précis de l'état de l'économie métropolitaine afin de permettre l'élaboration du projet de PMDE 2022-2031. Ce bilan économique a été diffusé sous la forme de 20 capsules d'information diffusées sur le site de la CMM et par le biais des réseaux sociaux.

Un bulletin de l'emploi local 2020 a été réalisé en 2021 dans le cadre des travaux du Comité technique sur la recherche économique métropolitaine. La publication d'un bulletin est l'un des principaux livrables du Comité, dont les travaux se traduisent également par l'accès pour l'ensemble des partenaires à des bases de données sur l'emploi et les secteurs d'activité à l'échelle des différents territoires de la CMM.

La CMM a entrepris des travaux de spatialisation des données économiques afin de pouvoir guider sa mise en œuvre du PMDE 2022-2031. Ces travaux doivent permettre de spatialiser les facteurs de développement économique que sont les concentrations industrielles, les compétences, l'innovation, les espaces industriels vacants et leurs contraintes ainsi que les flux logistiques.

Compétitivité sectorielle

Les ententes visant 9 des 10 grappes métropolitaines ont été reconduites. Il s'agit des grappes :

- Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ);
- Aéro Montréal (aérospatiale);
- Montréal InVivo (sciences de la vie);
- TechnoMontréal (technologies de l'information et des communications);
- Écotech Québec (technologies propres);
- Finance Montréal (secteur financier)
- AluQuébec (aluminium);
- mmode (mode);
- Propulsion Québec (transports électriques et intelligents).

L'entente visant la grappe CargoM (transport et logistique) était en cours en 2021. Les grappes sont des leviers de la politique économique de la CMM contribuant plus particulièrement à la compétitivité de ses secteurs de spécialisation.

Des travaux visant à optimiser la contribution des grappes métropolitaines aux objectifs poursuivis par le projet de PMDE 2022-2031 ont été réalisés.

Attraction d'investissements étrangers

La CMM détient une compétence exclusive en matière de promotion économique du Grand Montréal. Elle confie le mandat d'attirer des investissements étrangers à l'organisme Montréal International. Une entente de trois ans a été signée en 2021 avec cet organisme.

Un comité de suivi des demandes de grands espaces a été mis sur pied en conformité avec cette entente de financement. Des travaux ont été menés pour mieux relier les activités de Montréal International aux objectifs de la CMM dans le cadre du PMDE 2022-2031.

Gouvernance économique

La Table métropolitaine de développement économique s'est réunie à trois reprises. Réunissant les responsables du développement économique des agglomérations, des MRC et des municipalités sur le territoire métropolitain, la Table a pour objectif d'assurer une meilleure cohérence des actions de développement économique dans la région métropolitaine.

En 2021, la Table a concentré ses travaux sur l'élaboration du PMDE 2022-2031, ainsi que sur l'adéquation entre l'attraction d'investissements étrangers et les besoins des territoires. Un comité aviseur de la Table s'est réuni quatre fois afin de planifier les travaux.

4. ENVIRONNEMENT

En matière d'environnement, l'année 2021 a notamment été marquée par la conclusion de deux mandats importants de la commission de l'environnement, le premier portant sur l'urgence climatique et le second, sur l'élimination des matières résiduelles.

Élimination des matières résiduelles

À la demande du comité exécutif, la commission de l'environnement a tenu une consultation portant sur l'élimination des matières résiduelles, ciblée auprès des municipalités et des MRC du territoire d'application du PMGMR ainsi qu'auprès des intervenants impliqués. À partir des mémoires et des autres documents reçus, la commission a formulé 24 recommandations détaillant sa réflexion sur l'avenir de l'élimination des résidus ultimes.

Le rapport de la commission, adopté en juin, a été transmis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de la commission d'enquête sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

Mise en œuvre du PMGMR

Adopté en début d'année, le programme de financement métropolitain des projets municipaux de collecte des matières organiques dans les habitations de plus de huit logements est un des résultats concrets de la mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020. La mesure 17 prévoyait en effet un appui aux municipalités souhaitant mettre en place de telles initiatives. À ce jour, cinq projets ont été soutenus financièrement par le programme.

Le rapport annuel de suivi des mesures du PMGMR a par ailleurs été produit et diffusé sur le site Web de la CMM. Parmi les actions de sensibilisation de responsabilité métropolitaine, notons la participation de la CMM à la Semaine québécoise de réduction des déchets et au Festival Zéro Déchet.

En fin d'année, la commission de l'environnement, désormais désigné comme la commission de l'environnement et de la transition écologique (CETÉ), s'est vu confier le mandat de proposer un projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles pour octobre 2022.

Approuvé en 2017, l'actuel PMGMR, selon les exigences prévues à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, doit faire l'objet d'une révision. La démarche se déroulera sur deux ans. Un projet de PMGMR devra être adopté en 2022 pour être par la suite soumis à une consultation publique en 2023. La version finale du PMGMR révisé devra être adoptée à la fin de la même année.

Urgence climatique

En mars 2020, la commission de l'environnement a été mandatée pour proposer des mesures susceptibles d'être mises en place par la CMM, dans le respect de ses compétences, afin de répondre à l'urgence climatique.

Le rapport faisant état de ces travaux a été déposé au comité exécutif en juin 2021. Ce rapport présente 24 recommandations découlant des constats émis par les membres de la commission à l'issue d'une consultation ciblée et d'un sondage public menés dans le cadre du mandat.

Six de ces recommandations dépassent les compétences de la CMM et sont destinées au gouvernement du Québec. Les dix-huit autres recommandations sont destinées à la CMM et sont regroupées sous quatre grands thèmes : l'aménagement du territoire, le transport, les milieux naturels ainsi que l'éducation et la sensibilisation.

Les conclusions de ce mandat serviront, en 2022, à élaborer un plan d'action métropolitain de lutte contre les changements climatiques, qui permettra à la CMM de participer activement à l'atteinte de la carboneutralité en 2050.

Une carte des milieux naturels d'intérêt métropolitain

Après de nombreux échanges entre la CMM et ses partenaires régionaux, une carte des milieux naturels d'intérêt métropolitain a été finalisée en 2021. Celle-ci identifie notamment sur le territoire les milieux humides d'intérêt et les milieux naturels d'intérêt prioritaire pour la biodiversité. Elle est appelée à devenir une référence dans le cadre des travaux de mise à jour du PMAD.

Entre-temps, considérant les pressions au développement exercées sur ces milieux, des actions et des mesures devront être mises pour assurer la protection de ces milieux de façon à contribuer à l'objectif de protection de 17 % du territoire métropolitain, comme fixé par le PMAD.

Canopée et augmentation du couvert forestier

L'augmentation du couvert forestier passe par la conservation des boisés existants et par des projets de plantation. La Trame verte et bleue contribue à ces deux volets, et plusieurs actions ont été menées avec le service de l'aménagement en faveur du maintien du couvert forestier sur le territoire. Parallèlement, les travaux d'identification de potentiels de reboisement sur le territoire de la CMM se sont poursuivis.

Par ailleurs, la collaboration établie avec Hydro-Québec dans le cadre de l'entente de collaboration signée en 2020 pour la bonification des compensations pour les pertes de couvert forestier se poursuivra grâce à une entente renouvelée en 2022.

La stratégie de lutte contre l'agrile du frêne se poursuit

La stratégie métropolitaine continue ses activités de veille sur les connaissances des impacts de l'agrile et les développements de la lutte. Plusieurs municipalités ont pu bénéficier du soutien de la CMM. D'autres ravageurs des arbres sont aussi sous surveillance.

Une entente sur l'assainissement de l'air en voie d'être optimisée

Des discussions se sont amorcées en 2021 avec le MELCC et la Ville de Montréal en vue d'élaborer conjointement un plan d'optimisation de reddition de comptes dans le cadre de l'entente de financement relativement à l'assainissement de l'atmosphère qui lie les trois parties. En effet, cette entente, datant de 1981, prévoit le remboursement des dépenses effectuées pour l'application de la réglementation métropolitaine sur les rejets à l'atmosphère sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le plan d'optimisation en élaboration visera notamment à préciser l'admissibilité des dépenses en vue d'un meilleur suivi et à évaluer le besoin de rehaussement de l'aide financière octroyée.

Réglementation sur les eaux usées

Le Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM vise la réduction des déversements de contaminants dans les ouvrages d'assainissement afin d'assurer la protection et la pérennité de notre environnement et des infrastructures d'assainissement. Son application est déléguée aux municipalités, qui continuent à gérer cet aspect localement. La CMM s'assure d'une application solidaire et équitable sur l'ensemble du territoire et bonifie la réglementation en fonction des expériences tirées de sa mise en œuvre.

Le rapport de suivi de l'application 2019-2020, complété en 2021, montre que, dix ans après l'entrée en vigueur du Règlement 2008-47, les municipalités continuent d'améliorer leur performance relativement à l'application de ce dernier.

5. LA TRAME VERTE ET BLEUE

La mise en place de la Trame verte et bleue (TVB) s'inscrit dans les projets financés par le Fonds de développement métropolitain. La gestion des projets de la TVB est assurée par le Bureau de projet de la CMM en collaboration avec des partenaires.

Trame verte et bleue du Grand Montréal, phases I et II

Prévue par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la Trame verte et bleu du Grand Montréal s'articule autour d'un ensemble de projets de mise en valeur des milieux naturels, du patrimoine bâti et des paysages à des fins récréatives tout en contribuant aux objectifs de protection des milieux naturels.

Une des activités du bureau de projet consiste à assurer la gestion et le suivi des diverses ententes avec les municipalités participantes au programme de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

La première phase du Programme a permis de réaliser des projets d'acquisition et de mise en valeur de milieux naturels d'une valeur de 180 M\$, à partir d'une enveloppe d'aide financière de 100 M\$ provenant à parts égales du gouvernement du Québec et de la CMM.

La seconde phase du programme prévoit un financement de 150 M\$ pour la période 2020-2025, dont 50 M\$ proviennent du gouvernement du Québec. Plus de 50 projets ont déjà été identifiés, et le financement de 7 projets a déjà été approuvé par le comité exécutif. Parmi ceux-ci se trouvent l'acquisition de milieux naturels à Sainte-Julie, à Laval et à Boucherville ainsi que l'aménagement de parcs riverains à Montréal, à Delson et à Deux-Montagnes.

Plans et devis pour le projet de la Promenade fluviale du Grand Montréal

C'est en 2018 qu'a été signée une convention avec la Ville de Sainte-Catherine pour la réalisation du premier volet du projet de la Promenade fluviale du Grand Montréal. Ce premier volet consiste en la consolidation et la construction d'une piste multifonctionnelle, d'un sentier en berge, d'escaliers et de descentes d'accès ainsi que de haltes d'observation et de débarcadères sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent.

En 2020, la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent et la Ville de Sainte-Catherine ont signé une première entente pour permettre la réalisation des plans et des devis. La Ville de Sainte-Catherine a confié ce mandat à la firme Daoust-Lestage. En juin 2021, le concept a été présenté aux élus du conseil de la CMM. Les plans et devis préliminaires devraient être complétés en début d'année 2022.

Aménagement du parc métropolitain du Domaine-Seigneurial-de-Mascouche

En 2019, l'achat de la forêt domaniale du Domaine-Seigneurial-de-Mascouche représente la première acquisition d'envergure de la CMM, financée dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, dans l'optique de créer un parc métropolitain.

Cette acquisition, à des fins de conservation, s'inscrit dans le plan de mise en valeur de la Ville de Mascouche, comprenant des pôles de récréation extensifs, culturels et institutionnels en fonction de trois secteurs : le Manoir, le Plateau et la Forêt domaniale. Ce plan de mise en valeur, qui vise la création d'un parc d'envergure régionale ou métropolitaine, s'inscrit également dans un projet plus global, celui du Corridor forestier du Grand Coteau.

En 2020, la Ville de Mascouche et la CMM ont signé une Entente de délégation de gestion, d'aménagement, d'entretien et d'exploitation de la Forêt domaniale. Le développement de l'offre récréotouristique du secteur se poursuit. En 2021, la réalisation des premiers aménagements de

mise en valeur financés par le programme sur la Trame verte et bleue a été complétée, et une nouvelle phase est en voie de débuter, cette fois du côté de la Forêt domaniale.

Mise en œuvre du Plan directeur du Réseau vélo métropolitain

Adopté en 2017, le Plan directeur du Réseau vélo métropolitain détaille le projet de mise sur pied du Réseau vélo métropolitain du Grand Montréal. Le développement du Réseau vélo métropolitain est le moyen privilégié par le PMAD pour favoriser la mobilité active dans le Grand Montréal.

À terme, le futur Réseau totalisera 1 600 km. Les tracés formant ce réseau ont été identifiés à la suite d'une consultation auprès de l'ensemble des municipalités de la CMM. La mise en place du Réseau vélo métropolitain reposera sur un partenariat entre la CMM, les 82 municipalités de la région métropolitaine, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et le gouvernement du Québec.

Mise en place d'un réseau métropolitain de navettes fluviales

La CMM propose de consolider le réseau de navettes fluviales en renforçant les circuits existants et en développant de nouveaux liens fluviaux. Dans cette optique, le programme de financement a servi à soutenir diverses initiatives visant à améliorer ou à accroitre les circuits, la capacité d'accueil, les infrastructures ou encore les équipements. Accessibles autant aux piétons qu'aux cyclistes, ces circuits ont contribué au renforcement des infrastructures récréotouristiques du Grand Montréal, et ce, en appui aux objectifs de mobilité durable.

Création du parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse

Le 10 juin 2021, le comité exécutif de la CMM a approuvé le financement d'un plan directeur en vue de la création du parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse dans l'est de l'archipel de Montréal, présenté par la Ville de Varennes.

Inspiré du parc métropolitain du Domaine-Seigneurial-de-Mascouche ainsi que de la Promenade fluviale du Grand Montréal, le parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse, initié par les villes de Varennes et de Repentigny, par l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et par la CMM métropolitaine de Montréal, comporterait une portion aquatique et riveraine longeant les rives du fleuve Saint-Laurent et une grande portion terrestre sur presque l'ensemble de l'île.

Ce projet a pour objectif de :

- Rendre accessibles les terres publiques de l'île à tous les citoyens, des deux côtés du fleuve;
- Protéger, bonifier et mettre en valeur les caractéristiques naturelles, patrimoniales, agricoles et paysagères de l'île.

Plus précisément, ce projet vise, notamment :

- La restauration, la conservation et la mise en valeur de milieux naturels d'intérêt;
- La protection de la biodiversité, de la faune et de la flore;
- La protection du littoral et la limitation de l'érosion;
- La protection et la mise en valeur des paysages significatifs et des points de vue d'intérêt;
- La mise en valeur des aspects culturel, patrimonial, historique, archéologique et touristique;
- La mise en application de méthodes culturales respectueuses de l'environnement et la mise en valeur des activités agricoles (agrotourisme).

Ce projet de parc métropolitain s'inscrit également dans la volonté de la CMM de développer des parcs métropolitains, y compris des parcs agricoles, sur son territoire et de faire la promotion du rayonnement de l'Est du Grand Montréal. Ce parc insulaire au cœur d'un chapelet d'îles s'inscrit également dans la volonté de contact avec l'eau, de réappropriation des rives du Saint-Laurent et de découverte des paysages fluviaux et de l'héritage patrimonial.

6. ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

En vertu de la loi, la CMM contribue au financement des équipements à caractère métropolitain, soit, le Jardin botanique de Montréal (y compris l'Insectarium), le Biodôme de Montréal, le Planétarium de Montréal et le Cosmodôme de Laval.

Financement des équipements métropolitains

La commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances a reçu, en octobre, les représentants d'Espace pour la vie et du Cosmodôme. Ces équipements à caractère métropolitain contribuent au rayonnement scientifique, culturel et économique du Grand Montréal. Depuis 2018, cette rencontre annuelle permet aux membres de la commission de faire le suivi du financement accordé par la CMM ainsi que de prendre connaissance de leurs résultats financiers, du bilan de leurs activités et des projets à venir.

Depuis sa création, la CMM accorde un financement au Jardin botanique (incluant l'Insectarium), au Planétarium, au Biodôme de Montréal et au Cosmodôme de Laval, comme prévu dans sa loi constitutive. Depuis 2016, ce montant s'élève à 25,5 M\$. Des discussions ont eu lieu entre les membres de la commission et les représentants des équipements afin de refléter cette contribution dans la grille tarifaire.

Gestion de l'entente 211 Grand Montréal

C'est en septembre 2017 que le conseil de la CMM a donné pour la première fois le feu vert au financement d'un service 211 à l'échelle métropolitaine. Le service 211 Grand Montréal constitue un service centralisé d'information et de référence pour orienter rapidement les personnes vers les ressources sociocommunautaires et publiques du Grand Montréal. Il est complémentaire au 311, au 811 et au 911.

Chaque année, le Centre de référence du Grand Montréal, qui assure la gestion du 211 Grand Montréal, présente son rapport annuel et financier à une commission du conseil de la CMM en vertu du protocole qui lie ces deux institutions. Le 17 mars 2022, le CRGM a rencontré les membres de la commission de l'habitation et de la cohésion sociale pour présenter son bilan 2021. Les membres de la commission ont pris connaissance de l'importance de ce service dans un contexte où la crise sanitaire s'est étirée en longueur, où la crise de l'abordabilité au logement s'est accentuée et où l'inflation s'est invitée.

Les services du 211 sont donc demeurés très sollicités en 2021, comme en font foi les quelques données suivantes :

- Près de 925 000 sessions Web ont été ouvertes de janvier à décembre 2021, soit une augmentation de près de 30 % du nombre de visites par rapport à 2020;
- Une équipe de 15 conseillères au téléphone disponibles 365 jours par année, 7 jours par semaine et 70 heures par semaine ont répondu à quelque 41 500 appels téléphoniques, courriels et sessions de clavardage;
- Le répertoire d'organismes a été mis à jour comme chaque année et a bénéficié d'ajouts; cette base de données très détaillée compte dorénavant plus de 6 000 ressources;
- Plusieurs campagnes de publicité ont été menées afin de mieux faire connaître ce service auprès de la population et des intervenants sociocommunautaires;
- Des partenariats ont été établis avec certaines directions de la Santé publique, certains CISSS et CIUSSS, la Croix-Rouge, des offices d'habitation, etc., afin de mieux répondre aux besoins des populations vulnérables.

POUR UN GRAND MONTRÉAL COMPÉTITIF, ATTRACTIF, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

En décembre 2022, le premier protocole entre la CMM et le CRGM sera échu. La CMM devra évaluer la pertinence de reconduire sa contribution financière durant les années 2023 à 2027, selon les paramètres prévus au protocole actuel.

Actuellement, la CMM contribue en un financement correspondant à 45 % du coût total du service 211 Grand Montréal, jusqu'à concurrence de 650 000 \$ par année. Cette orientation devra être soumise au comité exécutif dans le cadre du processus décisionnel menant à l'adoption du budget 2023.

En parallèle, le CRGM et la CMM feront, au cours des prochains mois, de nouvelles représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il augmente son soutien financier à ce service relevant de la mission sociale de l'État. Le CRGM visera une diversification de ses sources de revenus. De plus, une relance sera faite auprès des 18 municipalités qui avaient adopté en 2018 une résolution pour ne pas être desservies par le service 211 Grand Montréal afin de déterminer si elles souhaitent désormais avoir accès à ce service.

7. LOGEMENT SOCIAL

La crise du logement, un enjeu de premier plan

La crise de l'abordabilité du logement, aggravée par la crise sanitaire, a fortement mobilisé toutes les instances de la CMM en 2021.

Cette crise, qui frappe de plus en plus de ménages, est constamment présente dans l'actualité et a été un enjeu central lors des élections municipales à l'automne, exacerbant les difficultés des plus démunis, mais, également, avec des incidences sur de nombreux ménages de la classe moyenne.

Voici quelques interventions clés de la CMM en 2021 :

- Le 15 février, la CMM sonne l'alarme. Dans un mémoire prébudgétaire, la CMM demande au gouvernement du Québec de prévoir des sommes substantielles dans son prochain budget pour contrer la crise du logement social et abordable. Les élus de la commission du logement social, fortement mobilisés, réalisent six vidéos afin d'exposer diverses problématiques auxquelles sont confrontées leurs municipalités.
 - Les thèmes abordés vont des HLM barricadés à l'offre insuffisante de logements pour les travailleurs essentiels, en passant par les grands projets inachevés faute de financement, le manque de logement social pour les personnes vulnérables ainsi que les obstacles à la construction de nouveaux projets.
- Le **22 avril**, la CMM interpelle à nouveau le gouvernement afin qu'il intensifie ses actions à l'approche du 1^{er} juillet. Le déploiement de différentes mesures d'urgence est demandé, mais aussi des interventions structurantes à moyen et à long terme telles que le lancement d'un vaste chantier de construction de logements sociaux, communautaires et abordables, ainsi qu'un meilleur encadrement du marché locatif privé.
- Le **26 avril**, une présentation de la CMM au Caucus des municipalités de la Métropole de l'UMQ a pour titre : « L'habitation dans le Grand Montréal : pour une région métropolitaine dynamique et inclusive ».
- Le **7 mai**, la CMM publie une note de l'Observatoire du Grand Montréal sur les indicateurs du marché locatif dans ses cinq grands secteurs géographiques.
- Le **9 décembre**, la CMM adopte une *Déclaration métropolitaine* qui propose au gouvernement du Québec des mesures pour assurer l'abordabilité du logement dans des milieux de vie complets.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la page Enjeux/crise du logement de notre site Web : Crise du logement social et abordable (cmm.gc.ca)

Plan d'action gouvernemental en logement et révision des programmes en habitation : La CMM suit les travaux du gouvernement du Québec

En 2021, le gouvernement du Québec menait des travaux qui devraient lui permettre d'adopter d'ici le printemps 2022 :

- Une politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;
- Un plan d'action gouvernemental en habitation;
- De nouveaux programmes d'habitation.

La CMM a participé aux rencontres et a assuré un suivi de ces travaux afin d'identifier quelles seront les incidences en matière d'habitation de ces réformes majeures dans le Grand Montréal, mais aussi de faire valoir ses préoccupations.

Déclaration pour l'abordabilité du logement

Le 9 décembre 2021, les membres nouvellement élus du conseil de la CMM ont adopté une déclaration pour l'abordabilité du logement.

Cette déclaration inclut plusieurs mesures pour aider les ménages à revenus faibles et modestes qui éprouvent de plus en plus de difficultés à accéder à la propriété, à louer un logement abordable ou à obtenir un logement social.

Les élus(es) de la CMM souhaitent que ces mesures guident les nouveaux programmes d'habitation devant être annoncés d'ici le printemps 2022.

Rappelons que, depuis trois ans, le gouvernement a annoncé seulement 500 nouvelles unités dans le programme AccèsLogis ainsi que la construction de 450 logements abordables par année à l'échelle du Québec pour les cinq prochaines années.

Par comparaison, la CMM demande que 3 000 logements sociaux soient construits annuellement sur son territoire et qu'en plus, au moins 9 000 unités de logements abordables soient rendues disponibles annuellement pour les ménages à revenus faibles et modestes par l'entremise d'un bouquet de mesures.

Pour consulter cette déclaration :

https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2021/12/Declaration_Abordabilite-logement_FINAL.pdf

Suivi du financement du logement social

Depuis 2001, la CMM a consacré près de 730 M\$ au logement social et communautaire. Selon les années, c'est de 30 % à 50 % du budget de la CMM qui est destiné au remboursement de la contribution financière des municipalités aux programmes de logements sociaux et communautaires.

Ce mode de financement permet de soutenir, année après année, le parc d'Habitations à loyer modique (HLM), les Habitations Jeanne-Mance et les ménages bénéficiaires de Suppléments au loyer (PSL) ainsi que la construction de coopératives et d'OBNL d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis.

En assurant un partage équitable du financement du logement social et abordable à l'échelle métropolitaine, la CMM joue un rôle unique au Canada.

Tous les ans, la commission du logement social produit un rapport sur le suivi du financement du logement social et abordable. Le rapport de suivi 2020 - rendu public en 2021 - comprenait également une section sur l'enjeu de la fin des conventions HLM dans un contexte où l'état de ce parc immobilier nécessite l'investissement d'importantes sommes pour assurer sa réhabilitation.

Pour consulter ce rapport :

https://cmm.gc.ca/wp-content/uploads/2021/09/Rap_CLS_SuiviFinancier2020.pdf

Le rapport de suivi financier pour l'année 2021 sera achevé en 2022.

De la commission du logement social à la commission de l'habitation et de la cohésion sociale

Dans la foulée d'une réforme des commissions de la CMM, décidée à l'hiver 2021, la commission du logement social a été officiellement renommée commission de l'habitation et de la cohésion sociale le 9 décembre 2021.

Cette nouvelle appellation reflète un élargissement de sa mission. En effet, bien que le logement social et communautaire restera au cœur des préoccupations et des actions de la nouvelle commission, les membres s'intéresseront également au logement locatif privé et à l'accession à la propriété.

Le mandat d'élaborer une première politique métropolitaine en habitation est d'ailleurs un des premiers mandats confiés à cette nouvelle commission.

Un projet de politique fera l'objet de consultations à l'été et à l'automne 2022. Toutes les municipalités de la CMM ainsi que différents partenaires seront alors sollicités. Une adoption est prévue par les instances de la CMM en décembre 2022.

8. TRANSPORT

Adopté en 2011, le PMAD permet à la CMM d'assumer sa compétence en matière d'aménagement et de développement du territoire.

En lien avec le transport, le PMAD a pour objet la planification du transport terrestre ainsi que l'identification de toute partie du territoire qui doit faire l'objet d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport (par exemple, la planification de corridors de transport ou l'aménagement de quartiers de type TOD).

Par ailleurs, en vertu de sa loi constitutive, la CMM doit soutenir l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) dans sa planification du transport collectif. Afin de s'acquitter de cette responsabilité, la CMM doit notamment approuver :

- le Plan stratégique de développement du transport collectif de l'ARTM, son programme des immobilisations ainsi que sa politique de financement;
- les plans stratégiques organisationnels d'exo, du Réseau de transport de Longueuil et des sociétés de transport de Laval et de Montréal :
- le PDI d'exo et la partie du PDI de la Société de transport de Montréal (STM) afférente au réseau du métro et ses emprunts de plus de cinq ans relatifs au métro.

La commission du transport

Dans le cadre de son mandat permanent, la commission du transport a procédé, comme lors des années précédentes, à l'analyse des programmes décennaux d'immobilisations de l'ARTM et d'exo. Le volet métro du programme de la STM a également fait l'objet d'une analyse.

Le programme TOD - Phase III

Dans la foulée de l'adoption du PMAD, la CMM s'est dotée d'un programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD afin de soutenir les municipalités de la CMM dans l'aménagement de milieux de vie de qualité à proximité des points d'accès au réseau de transport en commun.

En 2021, la CMM a poursuivi la mise en œuvre de ce programme à travers la réalisation des dix projets retenus de la phase III du programme TOD et de ceux en finalisation de la phase II. Au cours de la dernière année, six projets de la phase II ont ainsi été complétés.

Au terme de la phase III, la CMM aura investi à elle seule 3,78 M\$ pour soutenir son programme TOD. Au total, ce sont 45 projets qui auront été réalisés.

La CMM a également entamé l'élaboration d'un bilan du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD, de même que la réalisation d'un rapport de caractérisation des aires TOD. Pour alimenter ces travaux, un sondage a été préparé en vue de sa transmission à toutes les municipalités et à tous les arrondissements ayant une aire TOD sur leur territoire. Le bilan du programme ainsi que la caractérisation des aires TOD devraient être complétés au cours de la prochaine année.

Collaboration avec l'ARTM

En matière de planification et de financement du transport collectif, l'année 2021 a été marquée par la poursuite de la collaboration avec l'ARTM. Cette collaboration a beaucoup porté sur la préparation du plan stratégique de développement du transport collectif (PSDTC) de l'Autorité.

Des efforts ont également été consentis pour sensibiliser les gouvernements supérieurs quant aux besoins de financement pour développer et exploiter les systèmes de transport collectif à l'échelle de la région métropolitaine. Les enjeux d'équité financière relatifs à l'utilisation des services métropolitains par les résidents des secteurs pérémétropolitains ont également été soulignés, notamment à l'occasion de l'Agora métropolitaine. Ces enjeux ont pris une importance particulière à la suite des répercussions constatées et appréhendées de la pandémie de la COVID-19 sur le cadre financier métropolitain.

La CMM a par ailleurs aussi participé aux différents chantiers mis en place par l'ARTM relatifs à l'implantation graduelle de la refonte tarifaire, adoptée en 2020, et à la révision de sa politique de financement.

Ententes aménagement et transport

En 2021, la CMM a poursuivi ses travaux dans le but de procéder éventuellement à la conclusion d'ententes pluriannuelles en matière de transport et d'aménagement du territoire. La conclusion de telles ententes était l'une des recommandations du rapport de la CMM concernant les limites de son territoire, publié en janvier 2020.

Un projet d'entente a été élaboré en 2021, et les discussions se poursuivront en 2022 avec les municipalités et les MRC du Grand Montréal. Ces ententes contribueront à décongestionner le territoire de la CMM et à freiner l'étalement urbain par une gestion de l'urbanisation qui soutient la mise en place et l'utilisation du transport collectif.

Portrait et diagnostic de la mobilité des marchandises

En matière de transport des marchandises, le conseil a confié, le 9 décembre 2021, à la nouvelle commission de l'aménagement et de la mobilité, le mandat d'élaborer un portrait et un diagnostic de la mobilité des marchandises (PDMM) sur le territoire métropolitain. Ce portrait devra comprendre les transports routier, maritime, ferroviaire et aérien.

Ce mandat sera amorcé en 2022 et vise à assurer une meilleure compréhension de la situation qui prévaut dans le Grand Montréal et une meilleure compréhension des enjeux, tant en matière de transport qu'en matière d'aménagement, de développement économique, d'environnement et de qualité de vie. Le rapport final est attendu pour le printemps 2023.

9. OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL

L'Observatoire Grand Montréal est la plateforme de la CMM vouée à la diffusion de données statistiques, de produits cartographiques et d'analyses sur la région métropolitaine. Il permet de suivre en continu le développement de la région et d'appuyer ainsi la planification et la prise de décision. De plus, l'Observatoire alimente les partenaires de la CMM et le grand public en données et en informations statistiques sur le Grand Montréal.

4e édition du rapport de monitorage du PMAD

En mars 2021, la CMM lançait le 4^e rapport de suivi sur la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du Plan métropolitain d'aménagement (PMAD).

Publié dans la collection des *Cahiers métropolitains* de l'Observatoire Grand Montréal, ce rapport avait pour objectif de fournir, 10 ans après l'adoption du PMAD, un suivi sur :

- L'atteinte des cibles et des objectifs des trois grandes orientations du PMAD;
- Certaines des principales initiatives mises sur pied par la CMM afin d'appuyer la mise en œuvre du PMAD;
- L'état d'avancement de l'harmonisation entre les outils de planification régionale et locale et le PMAD.

Ce rapport a permis d'alimenter les réflexions et les échanges dans le cadre de l'Agora métropolitaine 2021, qui s'est tenue au cours du printemps 2021.

Poursuite de la publication des Notes de l'Observatoire

Afin d'appuyer la planification de la région, l'Observatoire a également poursuivi la publication des *Notes de l'Observatoire*. Deux numéros ont été publiés en 2021, l'un portant sur le bilan et les leçons du PMAD en matière d'aménagement du territoire et l'autre présentant un portrait statistique lié aux enjeux touchant les logements locatifs dans le Grand Montréal et ses cinq secteurs.

Nouvelle édition des Portraits territoriaux

En juillet, la CMM a publié l'édition 2021 des *Portraits territoriaux*. Il s'agit de documents PDF d'une dizaine de pages présentant un portrait statistique et cartographique de chacune des municipalités et des MRC du Grand Montréal.

L'information contenue dans ces portraits porte sur diverses thématiques, telles que l'occupation du territoire, la sociodémographie, l'habitation, l'emploi, les entreprises, le transport et l'environnement. Les données proviennent de sources fiables, notamment Statistique Canada, l'Institut de la statistique du Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société d'habitation du Québec et l'Enquête origine-destination. Certaines informations ont également été directement compilées par la CMM.

Mise à jour des outils de suivi interactifs de l'Observatoire

La mise à jour des indicateurs dans les outils statistiques interactifs de l'Observatoire s'est poursuivie en 2021. Ces outils interactifs regroupent le *Grand Montréal en statistiques* et les *Comparaisons nord-américaines*.

Dans la section *Grand Montréal en statistiques*, l'internaute a accès à un ensemble de données statistiques présentées par secteur géographique, MRC ou municipalité de la CMM. Dans la section *Comparaisons nord-américaines*, il peut suivre le positionnement du Grand Montréal par rapport aux grandes régions métropolitaines nord-américaines, en fonction d'un ensemble d'indicateurs.

Dans les deux cas, les données sont présentées sous forme de cartes, de tableaux et de graphiques interactifs.

En 2021, en plus des mises à jour de données, de nouveaux indicateurs ont été ajoutés afin de suivre le développement de la région. Ainsi, l'internaute peut désormais avoir accès à des indicateurs portant sur les espaces industriels vacants, l'accessibilité piétonne aux commerces et aux services, l'accessibilité au transport collectif ou les résidences pour aînés.

Poursuite de la publication du bulletin de suivi de la COVID-19 sur le territoire de la CMM

En 2021, l'Observatoire a poursuivi son suivi de l'évolution de la pandémie à l'échelle du Grand Montréal et de ses grands secteurs géographiques avec l'appui des directions régionales de la santé publique de la région métropolitaine. Un bulletin de suivi a été publié au moins une fois par semaine, permettant d'avoir un portrait juste de la situation et de son évolution dans la région métropolitaine. Des données régulièrement mises à jour ont été publiées concernant tout autant le nombre de cas, le nombre de décès, la vaccination ainsi que les hospitalisations liées à la COVID-19.

Mise à jour des cartes PDF et géoréférencées

La section Produits cartographiques de l'Observatoire Grand Montréal présente une collection de cartes géographiques de la région en format PDF ainsi que des couches de données géoréférencées pouvant être téléchargées par tous et être utilisées dans un système d'information géographique (SIG). Les cartes et couches géographiques de cette section sont régulièrement mises à jour, que l'on pense aux orthophotographies de la CMM, aux cartes de l'utilisation du sol, aux cartes du couvert forestier ou à celles portant sur la canopée.



10. PUBLICATIONS EN 2021

PUBLICATIONS DE L'OBSERVATOIRE

En continu | COVID-19 sur le territoire du Grand Montréal (PDF - 435 Ko)

Bulletin hebdomadaire présentant différents indicateurs liés à la situation de la COVID-19 sur le territoire du Grand Montréal (taux de cas confirmés, de décès, de vaccination, d'hospitalisations, etc.).

2021-03 | Cahiers métropolitains - Suivi du PMAD, édition 2021 (PDF - 26 Mo)

Quatrième rapport de suivi sur la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du Plan métropolitain d'aménagement (PMAD).

2021-03 | Les Notes de l'Observatoire - Le PMAD : dix ans d'aménagement durable du territoire dans le Grand Montréal (PDF – 1 Mo)

Bilan et leçons du PMAD ainsi que la présentation de neuf enjeux qui seront au cœur de l'aménagement métropolitain au cours des prochaines années.

2021-05 | Les Notes de l'Observatoire - Les grands indicateurs du marché locatif dans les cinq secteurs de la CMM (PDF - 2 Mo)

Portrait présentant les grands indicateurs du marché locatif pour les cinq secteurs géographiques de la CMM.

2021-07 | Portraits territoriaux, édition 2021.

Portraits statistiques et cartographiques pour chacune des municipalités et des MRC du Grand Montréal, utilisant les données les plus à jour.

RAPPORTS, ÉTUDES ET ANALYSES

Rapports de commission

2021-03 | Aménagement du territoire et enjeux de santé publique dans un contexte d'épidémie ou de pandémie (PDF - 3 Mo)

Rapport de la commission de l'aménagement.

2021-06 | Rapport de la commission de l'environnement sur l'élimination des matières résiduelles (PDF - 3 Mo)

Les membres de la commission proposent 24 recommandations afin de mettre à jour les orientations de la CMM portant spécifiquement sur l'élimination des résidus.

2021-06 | Rapport de la commission de l'environnement sur l'urgence climatique (PDF - 12 Mo)

La commission propose 18 recommandations destinées à la CMM ainsi que six recommandations destinées au gouvernement du Québec, témoignant de la nécessité de déployer certaines mesures à une échelle dépassant les frontières du Grand Montréal.

2021-09 | Suivi du financement et des programmes d'habitation soutenus par la Communauté métropolitaine de Montréal - Année 2020 (PDF - 1 Mo)

Rapport de la commission du logement social, réalisé dans le cadre de son mandat permanent.

Rapports de monitorage bilan et suivis

2021-12 | Rapport de l'Agora métropolitaine 2021 (PDF - 17 Mo)

Compte-rendu de la quatrième édition de l'Agora métropolitaine, dédiée à la conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement des territoires.

2021-12 | Rapport de suivi de la mise en œuvre des mesures du PMGMR pour l'année 2020 (PDF - 627 Ko)

Ce rapport de suivi, réalisé à des fins de reddition de comptes dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, présente l'état d'avancement de chacune des mesures du PMGMR.

2021-03 | Bilan ARTERRE 2019-2021 (PDF - 7 Mo)

L'équipe du projet L'ARTERRE, mise en place par la CMM afin de faciliter le jumelage entre des aspirants-agriculteurs et des propriétaires fonciers ou agricoles en mars 2019, a récemment présenté son tout premier bilan.

2021-03 à 2020-04 | Crue printanière Grand Montréal

État de la situation des conditions hydrologiques, offrant un portrait détaillé basé sur l'ensemble des indicateurs tels que le niveau, le volume et le débit des cours d'eau, le couvert de glace, la température et les précipitations.

- 2021-03 | <u>Bulletin de crue 2021-03-24 (PDF 11 Mo)</u>
- 2021-04 | <u>Bulletin de crue 2021-03-31 (PDF 11 Mo)</u>
- 2021-04 | <u>Bulletin de crue 2021-04-11 (PDF 4 Mo)</u>
- 2021-04 | <u>Bulletin de crue 2021-04-18 (PDF 5 Mo)</u>
- Mémoire

2021-09 | <u>Vers une Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (PDF –</u> 3 Mo)

Mémoire de la Communauté métropolitaine de Montréal transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de l'actuelle consultation sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires.

11. LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DE LA CMM

MEMBRES DU CONSEIL

Présidente

Mme Valérie Plante Mairesse de la Ville de Montréal

Vice-président

M. Stéphane Boyer Maire de la Ville de Laval

Agglomération de Montréal

M. Richard Deschamps Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Michel Gibson Maire de la Ville de Kirkland

Mme Nathalie Goulet Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Laurence Lavigne-Lalonde Mairesse de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

M. François Limoges Membre du conseil de la Ville de Montréal Maire de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

M. Beny Masella Maire de la Ville de Montréal-Ouest

M. Peter McQueen Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jérôme Normand Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Dominique Ollivier Présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Sylvain Ouellet Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jocelyn Pauzé Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Marie Plourde Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Luc Rabouin Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal Maire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Laval

Mme Aline Dib Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Yannick Langlois Membre du conseil de la Ville de Laval

Agglomération de Longueuil

Mme Sylvie Parent Mairesse de la Ville de Longueuil

M. Pierre Brodeur Maire de la Ville de Saint-Lambert

M. Martin Murray Maire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Couronne Nord

M. Pierre Charron Maire de la Ville de Saint-Eustache

Mme Chantal Deschamps Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Guillaume Tremblay Maire de la Ville de Mascouche

Couronne Sud

M. Yves Corriveau Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Martin Damphousse Maire de la Ville de Varennes

Mme Lise Michaud Mairesse de la Ville de Mercier

M. Guy Pilon Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Présidente

Mme Valérie Plante Mairesse de la Ville de Montréal

Vice-présidente

Mme Sylvie Parent Mairesse de la Ville de Longueuil

Membres

M. Martin Damphousse Maire de la Ville de Varennes

M. Marc Demers Maire de la Ville de Laval

Mme Chantal Deschamps Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Benoit Dorais Président du comité exécutif de la Ville de Montréal Maire de l'arrondissement du Sud-Ouest

M. Sylvain Ouellet Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Maja Vodanovic Membre du conseil de la Ville de Montréal Mairesse de l'arrondissement de Lachine

MEMBRES DES COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

Président

M. Jérôme Normand - Membre du conseil de la Ville de Montréal

Vice-présidents

M. Pierre Charron – Maire de la Ville de Saint-Eustache Mme Suzanne Roy* – Mairesse de la Ville de Sainte-Julie

Membres

M. Éric Bouchard* – Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil
Mme Caroline Bourgeois* – Membre du comité exécutif de la ville de Montréal, mairesse de
l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Mme Christine Gosselin* – Membre du conseil de la Ville de Montréal
M. Claude Larochelle* – Membre du conseil de la Ville de Laval
Mme Stephanie Watt* – Membre du conseil de la Ville de Montréal

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Président

M. Aram Elagoz* - Membre du conseil de la Ville de Laval

Vice-présidents

M. Normand Marinacci – Membre du conseil de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève Mme Lise Michaud – Mairesse de la Ville de Mercier

Membres

Mme Anne Barabé* – Membre du conseil de la Ville de Boucherville Mme Laurence Lavigne Lalonde* – Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal M. Jean-François Parenteau* – Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement de Verdun

M. Guillaume Tremblay - Maire de la Ville de Mascouche

Mme Maja Vodanovic - Membre du conseil de la Ville de Montréal, mairesse de l'arrondissement de Lachine

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES

Présidente

Mme Doreen Assaad* – Mairesse de la Ville de Brossard

Vice-présidents

M. Richard Perreault - Maire de la Ville de Blainville

M. Philipe Tomlinson* – Membre du conseil de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement d'Outremont

Membres

M. Richard Deschamps* – Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Nathalie Goulet* - Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Christian Ouellette* – Maire de la Ville de Delson

M. Luc Rabouin* –Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Mme Christiane Yoakim* – Membre du conseil de la Ville de Laval

COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

Président

M. Stéphane Williams* – Maire de la Ville de Saint-Amable

Vice-présidents

Mme Monique Bastien* – Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

M. Pierre Lessard-Blais* – Membre du conseil de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Membres

M. Robert Beaudry - Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Nicholas Borne* – Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Jocelyn Pauzé* - Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Marc-André Plante* – Maire de la Ville de Terrebonne

M. Richard Ryan* - Membre du conseil de la Ville de Montréal

COMMISSION DU TRANSPORT

Président

M. Denis Martin* – Maire de la Ville de Deux-Montagnes

Vice-présidents

M. Nicholas Borne* – Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Peter McQueen* – Membre du conseil de la Ville de Montréal

Membres

M. Raouf Absi* - Membre du conseil de la Ville de Boucherville

M. Éric Alan Caldwell* – Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Marianne Giguère – Membre du conseil de la Ville de Montréal Mme Sophie Mauzerolle* – Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal M. Guy Pilon – Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Président

M. Pierre Charron Maire de la Ville de Saint-Eustache

Membres

M. Yves Corriveau – Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Yannick Langlois – Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Normand Marinacci - Membre du conseil de la Ville de Montréal, maire de

l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Mme Sylvie Parent - Mairesse de la Ville de Longueuil

Mme Ginette Blondin* – Productrice agricole, UPA Montérégie Ouest

M. Charles Boulerice* – Producteur agricole, UPA Montérégie Est

M. Marcel Denis* – Producteur agricole, UPA Outaouais-Laurentides (territoire de la couronne Nord)

M. Marcel Papin* – Producteur agricole, UPA Lanaudière

M. Claude Théoret* – Producteur agricole, UPA Outaouais-Laurentides (territoire Montréal et Laval)

12. ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

COMMISSION	MANDAT	ÉTAT DES TRAVAUX
Aménagement (8 séances)	Mandat permanent: Consulter les MRC et les agglomérations du territoire concernant les demandes de modification du PMAD déposées par une MRC ou une agglomération.	Aucun dossier.
	Proposer des orientations et des objectifs pour un aménagement mieux adapté aux enjeux de santé publique dans un contexte de pandémie et émettre des recommandations relativement aux outils de planification et de réglementation en matière d'aménagement du territoire.	Un rapport a été déposé à la séance du 25 mars 2021 du comité exécutif pour son adoption.
	Évaluer les impacts du prolongement du REM vers l'est du territoire, eu égard aux trois grandes orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'aux objectifs et critères qui en découlent et formuler des recommandations pour s'assurer que le déploiement de ce réseau soutient les objectifs poursuivis au	CDPQ-Infra a présenté le projet du réseau de transport pour l'est de Montréal. De son côté, l'ARTM a expliqué les impacts du déploiement du REM en matière d'aménagement et de développement. Ensuite, la commission a pris connaissance de différents exemples de réseaux au Canada et à l'international. Finalement, une première version d'un document sur l'analyse préliminaire des impacts du déploiement du REM a été discutée.
	PMAD. Autres	Les travaux se poursuivront en 2022. La commission a pris acte de la modification proposée au PMAD afin de permettre le projet d'implantation d'un centre de données informatiques sur le territoire de la ville de Beauharnois par Google.
Environnement (7 séances)	Soumettre une proposition de plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels sur le territoire de la CMM.	Aucun travaux en 2021.
	Proposer des mesures réglementaires permettant d'encadrer, sur le territoire de l'agglomération de Montréal, la cuisson au bois et mettre à jour l'inventaire de la réglementation portant sur la combustion du bois.	Travaux suspendus en raison des impacts de la pandémie sur l'industrie de préparation des aliments. Reprise des travaux : date à déterminer.
	Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'adapter le territoire métropolitain aux changements climatiques, proposer des mesures susceptibles d'être mises en place par la CMM dans le respect de ses compétences.	La commission a reçu les représentants des organismes, des villes ou des MRC qui souhaitaient présenter leur mémoire portant sur l'urgence climatique. Elle a également eu droit à la présentation des résultats d'un sondage d'opinion portant sur les mesures à adopter par rapport à l'urgence climatique.

		Le rapport sur l'urgence climatique a été déposé
		à la séance du 10 juin 2021 du CE pour adoption.
	Favorilar des vacantes deticus	
	Formuler des recommandations sur le maintien du principe d'autonomie régionale, de	La commission a reçu les représentants des villes, tables des préfets et des organismes qui souhaitaient présenter leur mémoire portant sur
	l'objectif « zéro enfouissement », du territoire d'application, de la	l'élimination des matières résiduelles.
	prise en charge par les municipalités de l'ensemble des matières résiduelles produites ainsi que sur les divers modes de traitement et de valorisation énergétique des résidus.	Le rapport sur l'élimination des matières résiduelles a été déposé à la séance du 10 juin 2021 du CE pour adoption.
Développement	Mandat permanent: Effectuer le	La commission a reçu le vérificateur externe de la
économique, équipements	suivi de la mise en œuvre du Plan métropolitain de développement	CMM et elle a étudié le dossier de Montréal International ainsi que des neuf grappes
métropolitains	économique (PMDE), le suivi	métropolitaines en renouvellement. La
et finances (7 séances)	annuel des grappes métropolitaines, de Montréal	commission a déposé ses recommandations au CE.
	International, des équipements et des services à caractère	La commission a également rencontré les
	métropolitain, du rapport du	représentants d'Espace pour la vie, du
	vérificateur externe de la CMM et	Cosmodôme et du service 211 Grand Montréal.
	des travaux en matière de données ouvertes.	
	Recommander au comité exécutif	La commission a poursuivi ses travaux
	un projet de Plan métropolitain de	concernant le nouveau Plan métropolitain de
	développement économique 2021-2030.	développement économique.
	economique 2021-2030.	Un rapport pour consultation a été adopté en
		mai, et un plan de mise en œuvre en cours
		d'élaboration du PMDE a été présenté aux membres de la commission en septembre.
Logement	<u>Mandat permanent</u> : Suivi des	Un rapport de suivi pour l'année 2020 a été
social	remboursements de la CMM dans	déposé au CE. Des points d'information ont été
(3 séances)	le cadre des programmes qu'elle	partagés concernant la crise du logement, le
	soutient (HLM, PSL, AccèsLogis et Habitations Jeanne-Mance),	mémoire prébudgétaire présenté au gouvernement du Québec ainsi que la campagne
	évaluer l'impact des budgets des	vidéo de la commission sur le sujet.
	gouvernements du Canada et du	·
	Québec et des modifications	Enfin, des échanges ont eu lieu concernant la
	apportées aux programmes d'habitation.	révision du programme AccèsLogis Québec et les propositions de la CMM à faire valoir lors
		d'éventuelles consultations.
	Élaborer un projet de politique	Un document déclencheur est en préparation et
	métropolitaine d'habitation.	sera présenté aux membres de la commission et au CE au printemps 2022.
	Proposer des orientations	3. 3. 3. 3. printonipo 2022.
	permettant d'assurer un arrimage	
	optimal de la fonction résidentielle et de l'aménagement	
	du territoire, dans une optique de	
	développement et de	
	redéveloppement de quartiers	
	denses et durables en lien avec le	

	transport collectif et actif. Il vise également à freiner l'étalement urbain et à protéger le territoire agricole et les espaces naturels.	
Transport (4 séances)	Mandat permanent: Formuler des recommandations quant au contenu des programmes d'immobilisations et des plans stratégiques des sociétés de transport en commun, du Réseau de transport métropolitain (exo) et de l'ARTM.	La commission a : • Étudié le Programme des immobilisations de l'ARTM, d'exo et de la STM (volet métro) et déposé ses recommandations au CE. • Étudié le Plan stratégique organisationnel 2021-2025 d'exo et recommandé son approbation. • Étudié des modifications du PDI en lien avec des règlements d'emprunts de la STM et formulé ses recommandations au CE.
Comité consultatif agricole (1 séance)	Mandat permanent: Formuler des recommandations à l'égard des demandes de modification du PMAD déposées par une MRC ou une agglomération et qui concernent le territoire ou les activités agricoles.	Aucun dossier.
	Assurer le suivi du Plan métropolitain de développement agricole 2020-2025.	Le suivi sera présenté aux membres du comité au printemps 2022.
	Autre	Le CCA a pris acte de la modification proposée au PMAD afin de permettre le projet d'implantation d'un centre de données informatiques sur le territoire de la ville de Beauharnois par Google sur des terrains situés en zone agricole.

NOTE: Le 9 décembre 2021, de nouveaux mandats ont été donnés aux nouvelles commissions permanentes et au comité consultatif agricole. Ces nouveaux mandats, dont les travaux débuteront en 2022, feront l'objet du rapport des activités des commissions et du comité consultatif agricole 2022.

13. LES 82 MUNICIPALITÉS DE LA CMM

Secteur/MRC/Municipalité	Population 2021 (décret)
Agglomération de Montréal	2 074 068
Baie-d'Urfé	3 944
Beaconsfield	19 942
Côte-Saint-Luc	35 117
Dollard-des-Ormeaux	50 302
Dorval	19 907
Hampstead	7 472
Kirkland	20 046
L'Île-Dorval	5
Montréal	1 825 208
Montréal-Est	4 094
Montréal-Ouest	5 300
Mont-Royal	21 844
Pointe-Claire	33 714
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 048
Senneville	973
Westmount	21 152
Agglomération de Longueuil	434 711
Boucherville	42 730
Brossard	90 161
Longueuil	252 226
Saint-Bruno-de-Montarville	26 982
Saint-Lambert	22 612
Laval	441 929

Couronne Nord	616 118
MRC de Deux-Montagnes (partie CMM)	102 629
Deux-Montagnes	18 022
Oka	5 988
Pointe-Calumet	6 447
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	19 597
Saint-Eustache	45 467
Saint-Joseph-du-Lac	7 108
MRC de L'Assomption (partie CMM)	119 612
Charlemagne	6 175
L'Assomption	23 623
Repentigny	86 419

Saint-Sulpice	3 395
MRC Les Moulins	169 815
Mascouche	50 455
Terrebonne	119 360
MRC de Thérèse-De Blainville	164 450
Blainville	61 543
Boisbriand	27 296
Bois-des-Filion	10 045
Lorraine	9 635
Rosemère	14 129
	15 425
Sainte-Anne-des-Plaines	26 377
Sainte-Thérèse Mirabel	59 612
Mirabel Mirabel	59 612
Milabel	33 012
Couronne Sud	533 213
MRC de Beauharnois-Salaberry (partie CMM)	13 441
Beauharnois	13 441
MRC de Marguerite-D'Youville	80 742
Calixa-Lavallée	532
Contrecœur	9 406
Saint-Amable	13 145
Sainte-Julie	30 391
Varennes	21 478
Verchères	5 790
MRC de La Vallée-du-Richelieu (partie CMM)	124 130
Beloeil	24 448
Carignan	11 294
Chambly	31 447
McMasterville	5 992
Mont-Saint-Hilaire	19 183
Otterburn Park	8 395
Saint-Basile-le-Grand	17 371
Saint-Jean-Baptiste	3 265
Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 735
MRC de Roussillon	184 980
Candiac	22 803
Châteauguay	50 626
Delson	8 258
La Prairie	26 474
Léry	2 361
Mercier	14 675
Saint-Constant	29 915
Sainte-Catherine	17 403
Saint-Isidore	2 820
Saint-Mathieu	2 327

POUR UN GRAND MONTRÉAL COMPÉTITIE ATTRACTIE SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

Saint-Philippe	7 318
MRC de Rouville (partie CMM)	10 094
Richelieu	5 501
Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 593
MRC de Vaudreuil-Soulanges (partie CMM)	119 826
Hudson	5 419
Les Cèdres	7 162
L'Île-Cadieux	128
L'Île-Perrot	11 455
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	11 366
Pincourt	15 109
Pointe-des-Cascades	1 758
Saint-Lazare	22 022
Terrasse-Vaudreuil	1 985
Vaudreuil-Dorion	42 053
Vaudreuil-sur-le-Lac	1 369
GRAND MONTRÉAL	4 100 039

Source: Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Décret 1358-2020. Traitement: CMM, 2022.



LA CMM EN CHIFFRES



4 374 KM² DE SUPERFICIE TOTALE

dont **533 km**² de surfaces aquatiques et **2 203 km**² de terres agricoles protégées, soit **58** % du territoire

82 MUNICIPALITÉS

MRC, ET TERRITOIRES ÉQUIVALENTS

dont 6 sont partiellement inclus dans la CMM

COMMUNAUTÉ depuis le ler janvier 2001

1,82 MILLION DE LOGEMENTS

en 2018, dont près de la moitié sont en mode locatif

83 100 LOGEMENTS SOCIAUX en 2020

30 200 LOGEMENTS MIS

EN CHANTIER en 2021

dont **23,7** % de copropriétés, **63,6** % de locatifs et coopératifs, **12,7** % de propriétés absolues

2,3 D'EMPLOIS DANS LA RMR en 2021

soit **53** % des emplois du Québec, dont environ **10** % dans la haute technologie

248 MILLIARDS \$CA
DE PIB AUX PRIX DU MARCHÉ en 2020
soit 55 % du PIB du Québec

PORT avec un trafic de 34 millions de tonnes de marchandises en 2021, dont 42 % par conteneurs

AÉROPORT INTERNATIONAL avec un trafic de 20,3 millions de voyageurs en 2019

UNIVERSITÉS soit 3 francophones et
 2 anglophones ainsi que 7 écoles affiliées et instituts de recherche

4,1 MILLIONS
D'HABITANTS en 2021

48 % DE LA POPULATION DU QUÉBEC

1 061 HABITANTS AU KM² TERRESTRE en 2021

DES 25 À 64 ANS en 2016 détiennent au moins un BACCALAURÉAT

25,1 %

DE LA POPULATION en 2021
EST NÉE À L'EXTÉRIEUR
DU CANADA

166 MATERNELLES en 2021 majoritairement le français et l'anglais



25,8 %

DES DÉPLACEMENTS
EN POINTE AM RÉALISÉS
EN TRANSPORT
EN COMMUN en 2018





1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 Montréal (Québec) H3A 3L6 T. 514 350-2550 C. info@cmm.qc.ca

cmm.qc.ca









